

Appel à projets « FDVA Fonctionnement et Projets innovants » Campagne du 10 juillet au 20 août 2018

Retrouver toutes les info sur notre site internet aprova84.org

Préambule

Financé par l'État, le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) avait pour objet de contribuer au développement des associations, via le financement de formations à destination des bénévoles et responsables associatifs. **En 2018, les missions du FDVA sont étendues au financement global de l'activité d'une association (« fonctionnement ») ou à la mise en œuvre de projets ou d'activités qu'elle a initiés, définis et mis en œuvre dans le cadre du développement de nouveaux services à la population, nouveaux projets ou activités (« projets innovants »)**

Consulter [l'appel à projets FDVA départemental 84](#) qui précise les orientations départementales spécifiques et les conditions d'éligibilité des associations et de leurs projets relevant du niveau départemental.

Le déroulé pratique

Etape 1: VERIFIER L'ELIGIBILITE- Pour savoir si votre association et/ou votre projet est éligible, nous vous invitons à lire attentivement les orientations et conditions d'éligibilité de [l'appel à projet](#) (doc pdf pages 2 à 4)
A noter : subventions potentiellement allouées entre 800€ et 15 000€ par projet (avec maxi 80% d'aides publiques mais contributions volontaires/bénévolat valorisable !) –

Le projet doit avoir débuté en 2018 et se terminer au plus tard au 1^{er} trimestre 2019.

Alors vous allez faire une demande de fonctionnement ou une demande concernant un projet innovant ?

Etape 2: JE FAIS MA DEMANDE DE SUBVENTION – car je sais que mon association et/ou mon projet est éligible.

1. Remplir le formulaire de demande de subvention CERFA n°12156  > [Le formulaire est téléchargeable ici](#)

Consulter la notice explicative [ici](#) (en bas de page) pour vous aider à compléter ce Cerfa.

Attention : si votre association souhaite déposer une demande de « fonctionnement » ainsi qu'une demande de « projet innovant », vous devez produire deux formulaires distincts (car deux demandes de subventions sont à déposer)

2. Regrouper toutes les pièces à joindre avec ce Cerfa

- Le ou les CERFA n°12156 rempli et signé ;
- Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
- Le rapport d'activité de l'année 2017 approuvé et signé
- Le bilan et compte de résultats de l'année 2017 approuvé et signé
- Tout autre document que vous jugerez utile pour appuyer votre dossier (ex : projet associatif..)

3. Déposer votre dossier complet

- ✓ Soit par voie postale **avant le 20 août** cachet de la poste faisant foi à l'adresse indiqué : « Services de l'Etat en Vaucluse – DDCS – 84 905 AVIGNON CEDEX 9 »
- ✓ Soit en le déposant directement à l'accueil de la DDCS (3^e étage du bâtiment derrière l'accueil central de la préfecture Bd Limbert) aux horaires d'ouverture 9h-11h30 / 14h-16h

Les dossiers de demande de subvention sont à adresser **uniquement en format papier en utilisant le format Cerfa** (pas de dépôt de dossier en ligne ni messagerie électronique).

Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas instruit !

Appel à projets « FDVA Fonctionnement et Projets innovants »

Campagne du 10 juillet au 20 août 2018

4. Et après ?

La commission départementale se réunira au plus tard le 30 septembre et soumettra son avis au Préfet de Vaucluse qui en fera copie au Préfet de Région pour instruction en commission régionale. La Direction régionale de la Cohésion Sociale enverra les **notifications d'attribution ou de refus courant novembre 2018 pour un paiement de la subvention au plus tard le 31.12.2018.**

Une question ? une interrogation ?

1. Consulter la foire aux questions en bas de page [ici](#)
2. Vous n'avez toujours pas de réponse ? contactez vos correspondants :
 - ✓ La Direction Départementale de la Cohésion Sociale : ddcs-vie-associative@vaucluse.gouv.fr
 - ✓ Les deux CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles) en Vaucluse :
 - **aprova 84** (jusqu'au 7 août 2018) : asso@aprova84.org - 04 90 86 87 07 (lundi-mardi-jeudi-vendredi 9h/12h30)
 - **Profession Sport 84** : ps84@mdsport84.org - 04.26.03.17.25